

Section 13

Chimie physique, théorique
et analytique

Motion

L'inadéquation des formulaires de demandes de promotions.

La section 13 du CoNRS renouvelle ses protestations contre l'inadéquation des formulaires des dossiers d'avancement CRHC, CRHEB, DR1, DREC1, DRCE2. Ces formulaires stéréotypés, élaborés sans discussion avec les sections, pourtant organes d'évaluation des chercheurs du CNRS, sont peu pertinents et nuisent à la qualité de l'évaluation. Ils réduisent de façon excessive la description des contributions scientifiques à 10000 caractères ($\approx 1,2$ page), alors que cette partie concerne le cœur de métier. En outre, la section déplore de ne pas disposer de la liste complète de la production scientifique, publications et communications du candidat ou de la candidate. Cette liste ne peut être considérée en aucun cas comme une donnée purement quantitative, car la nature des publications, leur dynamique présente et passée, la place de l'auteur, les orientations thématiques présentes et passées constituent des critères qualitatifs de première importance pour évaluer l'activité du chercheur de façon la plus pertinente possible. De même, la liste des communications orales et des conférences invitées témoigne de l'activité et du rayonnement national et international de la chercheuse ou du chercheur évalué. Il s'agit donc là aussi d'un outil indispensable à l'évaluation des dossiers de promotion. Les membres de la section sont amenés sinon à rechercher et recouper les informations utiles dispersées dans les fiches CRAC et les précédents rapports d'évaluation.

La section 13 demande que la liste de la production scientifique, structurée selon les différentes catégories de production (articles, revues, proceedings avec comité de lecture, articles de vulgarisation, communications orales, conférences invitées etc....) soit à nouveau explicitement demandée et incluse dans le dossier d'avancement.

Motion adoptée le 14 octobre 2022

20 votants : 20 oui, 0 non, 0 abstention

François MAUREL
Président de la Section

Destinataires :

- Antoine Petit, président directeur général du CNRS
- Alain Schuhl, directeur général délégué à la science du CNRS
- Jacques Maddaluno, directeur de l'Institut de Chimie (INC)
- Olivier Sandre, président du conseil scientifique de l'INC
- Fabien Jobard, président CPCN